

COMMUNAUTE DE COMMUNES « MORET SEINE & LOING » - 77250
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° : 2023.161

Date de convocation : 4 avril 2023

Date d'affichage : 4 avril 2023

L'an deux mille vingt trois

Le onze avril à 19 h 45

Nombre de Conseillers

En exercice : 48 (en vertu de l'article L.2131-11 du CGCT)

Présents : 31

Votants : 43

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Légalement convoqué, s'est réuni à
la salle polyvalente - rue de la Mairie
à Villemaréchal**

OBJET : Budget Primitif 2023 – Subventions aux associations et organismes

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. GONORD, M. GIRY, Mme GRONGNARD, Mme AUFILS

FLAGY : M. DESVIGNES

MONTIGNY SUR LOING : Mme MONCHECOURT, M. CORBEL, Mme JACQUENET

MORET-LOING-ET-ORVANNE : M. ZAKEOSSIAN, M. JOCHMANS, Mme EYRIGNOUX, M. POUILLIER, Mme GRAU,
Mme SOUCHARD, M. ATLAN, M. LOEUILLOT, M. SEPTIERS, Mme THALAMY

NANTEAU SUR LUNAIN : M. GUIMARD

NONVILLE : M. BELLIOU

PALEY : M. COCHIN

REMAUVILLE : Mme PENIFAURE

SAINT MAMMES : M. SURIER, Mme PIAT, M. PERRIN, M. BRUMENT

TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. BEUDAERT

VILLEMARECHAL : Mme KLEIN, M. GOISET

VILLEMER : M. BEAUFRETON

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

CHAMPAGNE SUR SEINE : M. KERIGER représenté par M. GONORD

Mme BAYE représentée par M. GIRY

Mme ROUZAUD représentée par Mme GRONGNARD

MORET-LOING-ET-ORVANNE : Mme GAUDIN représentée par M. JOCHMANS

M. FONTUGNE représenté par M. ATLAN

Mme SAVAL-BONET représentée par Mme EYRIGNOUX

M. BODIER représenté par M. POUILLIER

Mme DUMAS-PRIMBAULT représentée par M. ZAKEOSSIAN

Mme EPIKMEN représentée par M. LOEUILLOT

THOMERY : M. MICHEL représenté par M. SEPTIERS

M. TROUBAT représenté par Mme MONCHECOURT

VILLE SAINT JACQUES : M. DUCHATEAU représenté par M. BELLIOU

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES :

LA GENEVRAYE : M. OTLINGHAUS

THOMERY : Mme DUPONT, Mme PATTYN

DÉPORTS :

VILLECERF : M. DEYSSON (ayant la procuration de M. LARGILLIERE)

VERNOU LA CELLE SUR SEINE : M. MOMON (ayant la procuration de Mme DARGNAT)

Mme MONCHECOURT a été désignée secrétaire de séance.

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le **24 AVR. 2023**

ID : 077-247700032-20230411-2023161-DE

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le **24 AVR. 2023**
ID : 077-247700032-20230411-2023161-DE

Délibération n° 2023.161

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2131-11 et L.2311-7 ;
Les subventions aux associations et organismes doivent être votées distinctement du Budget.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 3 Avril 2023 ;

Vu le budget 2023 ;

Sur proposition du Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité,

12 abstentions : M. ZAKEOSSIAN, M. POUILLIER, M. ATLAN, M. JOCHMANS, Mme SOUCHARD, Mme EYRIGNOUX, Mme GRAU, M. FONTUGNE, M. BODIER, Mme DUMAS-PRIMBAULT, Mme GAUDIN, Mme SAVAL-BONET

ACCORDE les subventions suivantes (Compte 6574) :

- ◆ ASCCAS Foyer des élèves du Collège de Moret sur Loing : 8 272 € ;
- ◆ Association sportive mixte du Collège de Moret sur Loing : 460 € ;
- ◆ SEGPA Collège de Champagne sur Seine : 6 980 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège de Champagne sur Seine : 2 034 € ;
- ◆ UNSS du Collège de Champagne sur Seine : 460 € ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Jacques Prévert à Lorrez le Bocage : 1 000 € ;

ACCORDE les subventions suivantes, selon les conventions d'objectifs ou de partenariat signées, sur présentation de factures ou appel de fonds :

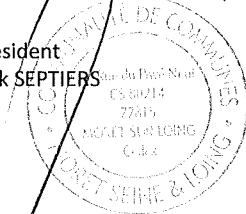
- ◆ Mission Locale de la Seine et du Loing : 44 210 € - Compte 65738 ;
- ◆ Foyer des élèves du Collège Elsa Triolet : 600 € - Compte 6574 ;
- ◆ Act'Art 77 – Scènes Rurales : 10 000 € - Compte 6574 ;
- ◆ CIDFF – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles : 6 400 € – Compte 6574 ;
- ◆ Association Musique en Seine: 30 310 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Accords : 49 046 € - Compte 6574 ;
- ◆ Association Seine Harmonie : 21 142 € - Compte 6574 ;
- ◆ Pas Trop Loing de la Seine – PTLs : 12 000 € - Compte 6574 ;

ACCORDE un soutien financier conformément à la délibération 2023.141 :

- ◆ Sportifs de haut niveau – enveloppe globale de 20 000 € – Compte 6714 ;

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
A MORET LOING et ORVANNE, le 11 Avril 2023

Le Président
Patrick SEPTIERS



Le secrétaire de séance
Sylvie MONCHECOURT

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.